

A Saint-Denis, le 13 janvier 2014

Madame Marisol Touraine
Ministre des affaires sociales et
de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 Paris 07 SP

Didier Paillard
maire

Madame la Ministre,

Boîte postale 269
93205 Saint-Denis
cedex

TÉLÉPHONE :
01 49 33 66 66

TÉLÉCOPIE :
01 49 33 69 69

Les lois de décentralisation de 1983 ont donné compétence en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale aux départements.

Toutefois, à Saint-Denis, la Protection maternelle et infantile a la particularité d'être portée, par délégation par notre Ville, dans le cadre d'une convention renouvelée depuis 30 ans avec le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Cette décision relève d'un engagement politique fort en matière de santé.

Au cours du premier trimestre 2014, nous signerons une nouvelle convention qui prendra appui sur une concertation partagée avec les professionnels de la circonscription. Celle-ci s'inscrit dans les actions d'une part de l'Agenda 21 porté par le Département et d'autre part le Contrat Local de Santé signé par la Ville de Saint-Denis avec l'ARS et la préfecture de Seine-Saint-Denis sur des thématiques travaillées par les équipes de PMI et CPEF et qui répondent aux situations vécues par les Dionysiens (précarité, accès aux soins, saturnisme, surpoids, conduites addictives, santé mentale, santé environnementale...)

Au cours de ces rencontres, les personnels de PMI et de CPEF ont alerté la municipalité des dangers qui pèsent sur leur activité : prévalence de la gestion, culture du résultat, moindre disponibilité et efficacité immédiate...

Les professionnels (psychologues, puéricultrices, médecins, sages-femmes, éducateurs de jeunes enfants) sont de plus en plus sollicités mais de moins en moins nombreux. Localement, nous avons des difficultés à recruter sur les postes vacants alors que la demande va croissant (+ de 15 000 habitants en dix ans, 4000 naissances à la maternité du Centre hospitalier de Saint-Denis).

Aussi, dans un contexte marqué par la précarité sociale, l'isolement, la perte des repères éducatifs et la pression suscitée dès le plus jeune âge par une société de la performance, l'émiettement de ce service public est très dommageable.

Pourtant la plus-value de la PMI réside dans sa proximité, sa gratuité son ouverture culturelle et sa prise en charge globale à la charnière du sanitaire et du social, de l'individuel et du collectif, du préventif et de l'éducatif. S'y ajoute un champ d'action qui n'a cessé de s'étendre au fil des mutations sociétales,



englobant peu à peu la planification familiale, la prise en charge des mineurs en danger ou la prévention des violences faites aux femmes.

Or, plutôt que de consolider ces synergies, la loi « Hôpital, patients, santé, territoire » (HPST) proposée par le précédent gouvernement n'a fait que cloisonner ces compétences.

Aujourd'hui, malgré les déclarations d'intention de votre ministère, cette fragilité reste. C'est pourquoi, nous nous associons au mouvement revendicatif national des professionnels de santé des PMI et CPEF et vous demandons :

- que soit créée une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile, chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent et de la famille en lien avec les Conseils généraux, les communes impliquées, les ARS, les CPAM et les différents partenaires,
- un plan d'urgence pour accroître la démographie des professionnels de santé intervenant en PMI avec revalorisation de leurs statuts et rémunérations, la formation initiale et l'accès au développement professionnel continu, ainsi que des modalités de recrutement adaptées,
- le maintien, dans tous les départements, de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif et social
- l'accroissement du financement de la PMI de la part des différents acteurs que sont l'Etat, les ARS, l'Assurance Maladie et les collectivités territoriales

Vous remerciant pour votre attention, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance notre haute considération.

Virginie Le Torrec
Maire-Adjointe à la Santé



Didier Paillard
Maire